



## Avenant n°2 au marché d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation.

Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu le marché passé entre La Mairie de la Frette sur Seine et la société Engie Cofely ayant pour objet l'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation ;  
Vu l'acte modificatif n°1 ayant pour objet de modifier les cibles de consommation NB suite à une évolution significative des consommations énergétiques ;

### LES SOUSSIGNÉS...

La Mairie de la Frette sur Seine – 55, Quai de Seine – 95 530 LA FRETTE SUR SEINE  
représentée par Monsieur Le Maire, Philippe AUDEBERT

d'une part,

ENGIE COFELY  
4 Rue de l'Eclipse – 95 800 CERGY  
représenté par son Responsable de Département d'Exploitation, Marc PEREIRA

d'autre part,

### OBJET DE L'AVENANT N°2 :

1. Conformément à l'article F.4 du CCAP et suite à une évolution significative des consommations énergétiques sur plusieurs sites, les parties décident de revoir les cibles de consommation NB. Les nouvelles cibles de consommations (NB) sont les suivantes :
  - Ecole Calmette : 208 MWhpcs en lieu et place de 231 MWhpcs.
  - La Poste : 38 MWhpcs en lieu et place de 65 MWhpcs.
  - Salle Marquet : 173 MWhpcs en lieu et place de 197 MWhpcs.

Cette nouvelle cible NB prend effet au **01/09/2022**.



L'incidence financière de l'Avenant est la suivante :

Incidences financières des actes modificatifs			
Phase contractuelle	Montant en €HT/an	Montant en €HT durée restante	Plus ou moins-value par rapport au marché de base
Marché de base	118 000,00 €	118 000,00 €	100,00%
Avenant 1	0,00 €	0,00 €	0,00%
Avenant 2	0,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Ensemble des avenants</b>	<b>118 000,00 €</b>	<b>118 000,00 €</b>	<b>0,00%</b>

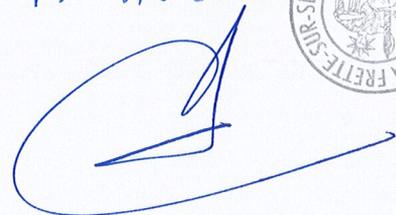
**CONTINUITE CONTRACTUELLE :**

Toutes les clauses et conditions du marché non expressément modifiées, restent et demeurent en vigueur.

Fait en un seul exemplaire original à LA FRETTE SUR SEINE, le 20/12/2022

ENGIE COFELY

MAIRIE DE LA FRETTE SUR SEINE

N° AUDER  
  




ANNEXE 1 : DETAIL DU CALCUL DE RENEGOCIATION / MISE EN PLACE DES CIBLES NB

Renégociation suite 2ans < +/- 10% ou 1 an < +/-15%

Site	DJUc	2155	2021-2022			
	NC/N'B 2021-2022	Cible NB actuelle MWh	Conso chauffage MWh	DJU	Conso corrigée MWh	Cible NB proposée MWh
Ecole Calmette	-18,34%	231	178,23	2036	189	208
La poste	-46,88%	65	29,98	1871	35	38
Salle Marquet	-20,33%	197	142,90	1962	157	173